



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

29/08/2017



0000131049

*La Ministre*

*Paris, le 28.8.2017*

Madame la Contrôleure Générale,

Vous m'avez transmis le rapport de la visite effectuée par vos contrôleurs à la maison d'arrêt de Valenciennes (Nord) du 7 au 11 septembre 2015. Cette mission constituait une deuxième visite, la première ayant été réalisée en 2009. Vous souhaitez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives à la prise en charge sanitaire des personnes détenues.

Préalablement, je tenais à vous informer que le protocole cadre relatif à la prise en charge sanitaire des personnes détenues a bien été signé le 11 septembre 2015 entre la maison d'arrêt de Valenciennes, le centre hospitalier de Valenciennes, l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France et la direction interrégionale des services pénitentiaires.

Vous appelez dans votre rapport mon attention sur les difficultés d'accès à l'unité sanitaire après 16 heures ainsi que sur le respect de la confidentialité des entretiens lors des consultations médicales.

Concernant le premier point, l'amplitude horaire d'accès à l'unité sanitaire pour les personnes détenues a été augmentée depuis avril 2017. Les consultations sont désormais accessibles de 8 heures à 17 heures. Cet élargissement de la plage des consultations a pu se mettre en place grâce à la présence d'un deuxième surveillant de l'administration pénitentiaire dédié au fonctionnement de l'unité sanitaire. L'unité sanitaire reste cependant ouverte de 17 heures à 18 heures 30 pour les urgences.

Par ailleurs, afin d'optimiser les emplois du temps des professionnels de santé et de faciliter l'accès aux consultations médicales, l'établissement pénitentiaire a mis à disposition un nouveau bureau médical depuis le 3 mai 2017.

.../...

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
B.P. 10301  
75 921 PARIS cedex 19

Enfin, le déploiement de la télé-médecine à l'unité sanitaire de Valenciennes est effectif depuis septembre 2016 avec un bureau spécifiquement dédié à cette activité. Cela a permis de déployer une activité de téléconsultation pour les spécialités suivantes : anesthésie, traumatologie et cardiologie.

Interrogée au sujet de la confidentialité des entretiens lors des consultations, l'ARS des Hauts-de-France a indiqué que ces dernières sont réalisées dans un bureau individuel, porte fermée. Suite à votre rapport, cette norme a fait l'objet d'un rappel de la part de l'ARS, tant aux équipes hospitalières que pénitentiaires via la direction interrégionale des services pénitentiaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

